

Emergency Numbers

POLICE: 911

La police intervient et mène une enquête poussée dans tous les cas de plainte à la suite d'un conflit familial ou de violences sexuelles.

Avalon Sexual Assault Centre

Ligne d'urgence 24 heures sur 24/ligne d'intervention du personnel infirmier examinateur de victimes d'agression sexuelle: 902.425.0122

Ligne d'urgence en cas d'agression sexuelle directe (dans les cinq jours) et counseling. Pour prendre un rendez-vous de counseling, composer le 902.422.4240.

Bryony House

Ligne d'urgence 24 h/24: 902.422.7650
Approche communautaire: 902.429.9003
Refuge: 902.423.7183

Ligne d'urgence pour les femmes victimes de violences et leurs enfants.

Ligne sans frais 24 h/24 en cas de violence familiale: 1.855.225.0220

Renseignements et réponse aux questions des victimes et personnes concernées sur la violence familiale.

Mental Health Mobile Crisis Team: 1.888.429.8167

Aide 24 h/24 en cas d'urgence en santé mentale.

Accès Justice Access: 902.433.2085

Centre d'information juridique bilingue qui offre des services gratuits et confidentiels dans toute la Nouvelle-Écosse.

Toxicomanie/dépendance: 1.866.340.6700

Counseling individuel, en famille ou en groupe pour les adultes qui ont des problèmes d'alcool, de toxicomanie ou de jeu.

Adsum House: 902.423.4443

Refuge pour les femmes sans-abri et leurs enfants.

Alcooliques anonymes: 902.461.1119

AI-Anon: 902.466.7077

Alice Housing: 902.466.8459

Hébergement sécuritaire de deuxième étape et counseling pour les femmes victimes de violences et leurs enfants.

Protection de l'enfance/aide au revenu

Halifax : 902 425 5420 | Dartmouth : 902 424 3298
Bedford/Sackville : 902 869 3600

Communities Addressing Suicide Together:

902.466.6600

Renseignements et aide aux personnes endeuillées par un suicide.

Coverdale: 902.422.6417

Pour les femmes qui ont des démêlés avec la justice.

Dalhousie School of Social Work Community Clinic:

902.494.2753

Aide médicale et sociale aux membres de la communauté dans la municipalité régionale d'Halifax.

Bureau des services aux victimes

du ministère de la Justice: 902.424.3307

Renseignements, aide et assistance pendant que votre affaire est devant les tribunaux.

Ordonnances de protection d'urgence: 1.866.816.6555

Pour les victimes de violences familiales en situation d'urgence.

Cour de la famille – Halifax: 902.424.3990

Conseils juridiques sommaires: 902.424.5616

Centre d'information sur le droit de la famille:
902.424.5232

Family Services Association: 902.420.1980

Services de counseling.

Ligne d'aide contre l'intimidation de la Police Régionale

d'Halifax: 902.490.7283

Aide et conseils pour lutter contre l'intimidation.

ISANS: 902.423.3607

Conseillère/conseiller de proximité en services d'intervention d'urgence: 902.406.8618

Services pour les immigrants et les réfugiés.

Jeunesse, J'écoute: 1.800.668.6868

New Start Counselling: 902.423.4675

Counseling et aide aux hommes violents et à leurs partenaires.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse (droit de la famille)

Halifax: 902.420.3450 | Dartmouth: 902.420.7921

Cour provinciale

Halifax: 902.424.8718 | Dartmouth: 902.424.2390

Stepping Stone: 902.420.0103

Aide et assistance aux travailleurs et travailleuses de l'industrie du sexe.

Pour d'autres ressources, composer le 211

SERVICES AUX VICTIMES



Qui sommes-nous?

Les services aux victimes sont une unité d'aide policière qui se concentre particulièrement sur les violences familiales et sexuelles. Nous travaillons en partenariat pour aider, informer et intervenir auprès des personnes et communautés touchées par la criminalité.

Les services aux victimes interviennent dans les cas suivants:

- Agression (y compris les violences familiales et sexuelles)
- Introduction par effraction/cambriolage
- Homicide
- Vol
- Mort subite
- Suicide
- Harcèlement/harcèlement criminel
- Autres incidents traumatisants

Pour communiquer avec nous:

Heures d'ouverture : 8 h 30 - 16 h 30

Téléphone: 902.490.5300

Textos: 902.497.4709 (pour les malentendants)

Courriel: victimservices@halifax.ca

HALIFAX

Unité des services aux victimes

Le rôle de l'unité est de collaborer avec les policiers pour aider les victimes d'actes criminels.

Notre intervention auprès des victimes:

- Suivi téléphonique par le personnel
- Aiguillage par les policiers
- Contact établi par la victime
- Intervention sur place

Services:

- Renseignements sur le dossier
- Intervention d'urgence
- Soutien affectif
- Aiguillage
- Défense des intérêts
- Intervention sur place
- Planification de la sécurité
- Suivi à court terme par des conseillers
- Communication avec les policiers
- Gestion des dossiers familiaux à haut risque
- Information et formation de la communauté/du public
- Formation policière

N'oubliez pas:

- Vous ne méritez en **AUCUN** cas de subir des violences.
- Ce n'est pas votre faute.
- Vous n'êtes pas seul(e).

Intervention de la police en cas de violences familiales

La police est tenue d'intervenir et de mener une enquête poussée dans tous les cas de violences conjugales ou entre partenaires intimes.

La police inculpe l'auteur de violences quand quelqu'un déclare avoir subi des violences et/ou il y a des signes probants de violences.

Si au moins une de ces conditions est remplie, le ou la partenaire ou conjoint(e) peut être contraint de quitter le domicile.

La police a les numéros de téléphone et coordonnées de personnes qui peuvent offrir de l'aide.

En cas d'appel à la police à la suite du non-respect d'un engagement de ne pas troubler l'ordre public, d'une ordonnance de protection d'urgence ou d'un autre engagement, préparez une copie de l'ordonnance pour la montrer aux policiers.

Si vous avez peur et que vous devez retourner chez vous pour aller chercher des effets personnels, la police vous accompagnera.

Questions d'ordre général dans les situations non urgentes – Veuillez appeler:

- les services de coordination des interventions non urgentes (902.490.5020); ou
- les services aux victimes de la Police régionale d'Halifax (902.490.5300).

Si la police a intenté des poursuites judiciaires contre votre (ex-)partenaire, les services aux victimes de la Police régionale d'Halifax communiqueront avec vous pour vous donner des renseignements concernant votre dossier et vous aiguiller vers des organismes communautaires.

Intervention de la police en cas de violences sexuelles

Si vous avez subi récemment une agression sexuelle:

- Appelez la police dès que possible.
- Composez le 911 si vous êtes encore en danger ou si vous avez besoin d'aide immédiatement. Composez le 902 490 5020 si vous n'êtes pas en danger dans l'immédiat.
- Sachez que vous n'êtes pas seul(e). Vous pouvez appeler l'hôpital, l'Avalon Sexual Assault Centre ou les services aux victimes, qui vous aideront à faire une déclaration.
- Appelez le personnel infirmier examinateur de victimes d'agression sexuelle (équipe SANE) dans les 5 jours pour faire recueillir des preuves matérielles (examen médico-légal) ou vous soumettre à un examen médical afin de vérifier votre état de santé.

Vous pouvez signaler une agression sexuelle même longtemps après les faits:

- même si vous ne vous souvenez pas de tout ce qui s'est passé;
- même si vous pensez qu'il n'y a pas de preuve.

La police n'est pas tenue d'intenter des poursuites quand vous signalez une agression sexuelle. Ce choix vous appartient. Vous pouvez signaler l'agression et choisir de ne pas engager des poursuites. Vous pouvez également revenir sur votre décision à tout moment.

La police voudra avoir certains renseignements, notamment:

- Qui a commis l'agression que vous avez subie?
- Quelles paroles ont été échangées?
- Comment l'agression sexuelle s'est-elle déroulée?
- Y avait-il des témoins?

La violence est un crime quelle que soit la personne visée.

N'oubliez jamais que ce N'est PAS votre faute.

Nous sommes là pour vous aider.